



Renouvellement 2025

retour du formulaire

uniquement si paiement autre qu'en ligne

au plus tard le 20 décembre 2025

demande de dérogation (justificatif à fournir)

renouvellement reprise

Adhérent(e) :

Structure :

retraité AESH salarié enseignant stagiaire certifié maître délégué AGRI droit public privé

Montant cotisation annuelle sans cents :

cotisation avec évaluation retraite*

* Nous contacter afin d'avoir le dossier à remplir.

Calcul de la cotisation :

- renouvellement sans évaluation retraite : salaire net de septembre x 0,060
- renouvellement avec évaluation retraite : salaire net de septembre x 0,080

► N'hésitez pas à vous rapprocher du référent de votre établissement ou de la section en cas de difficultés.

► La cotisation syndicale permet l'octroi d'un crédit d'impôt de 66% que le foyer en paie en ou non.

Mode de règlement de la cotisation 2025 :

- par chèque (1 à 4 – dernier encaissé en décembre) à l'ordre de Sniec-CFTC

Je souhaite un encaissement :

immédiat avril mai juin septembre octobre novembre décembre

- par CB en ligne (pas de formulaire à renvoyer)
- par prélèvement* en ligne ou via le formulaire**

* uniquement si la cotisation est égale ou supérieure à 120 euros

** ne pas renvoyer le formulaire si prélèvement fait en ligne

► La section propose un renouvellement identique à 2025 sur 3 ans par tacite reconduction si celle-ci est au moins égale à 120€.

<https://www.sniec-cftc.fr/> : 1/contact/adhésion - 2/j'adhère - 3/renouvellement (onglet 3). Le paiement en ligne s'effectue en 2 étapes. La démarche est validée seulement au bout de la 2eme lorsque vous avez un numéro de transaction. Ce dernier permet l'envoi d'une notification à la section et le renouvellement devient effectif.

► Si chèque ou prélèvement via mandat SEPA : Formulaire rempli et signé à retourner à :

Signature de l'adhérent(e)

BOURSE DU TRAVAIL
Sniec-CFTC - Delphine USANNAZ
4 cours Victor HUGO
42 000 St ETIENNE

